



– AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES MALADIE – FICHE N°16

❖ POURQUOI ?

Les aides financières accordées permettent de répondre à une demande d'aide en cas de difficultés financières subites, inhabituelles et imprévisibles. Leur attribution est ponctuelle et ne peut par conséquent constituer un complément de ressources.

❖ POUR QUI ?

L'aide financière est accordée :

Aux affiliés et leurs ayants droit du régime minier au titre de l'assurance maladie pour financer tout ou partie d'une prestation non prise (ou partiellement prise) en charge au titre des prestations légales ou des « prestations supplémentaires » conformément à l'arrêté du 26 octobre 1995 qui modifie certaines dispositions du règlement intérieur modèle des caisses primaires d'assurance maladie (paru au J.O du 15 novembre 1995) portant modification des articles 71 à 71-3 du règlement intérieur modèle des caisses primaires d'assurance maladie

Exemples : Il peut notamment s'agir de la participation aux frais d'achat d'appareils de surdité, des frais d'optique, de prothèse, d'appareils ou d'implants dentaires.

❖ QUELLES CONDITIONS ET QUELLES REGLES D'ATTRIBUTION ?

Cumulable avec l'APA	Oui
Soumise à évaluation sociale	Non
Conditions de ressources	Actualisées annuellement
Décision d'attribution non soumise à l'accord de la commission territoriale	Excepté au-delà du barème
Condition d'âge	Non
Soumise à barème	Consultable sur le site internet

❖ POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Durée de l'aide	montant de l'aide plafonné pour une année civile (soit du 1er janvier au 31 décembre)
-----------------	---

❖ POUR QUEL MONTANT ?

La participation financière est fixée par l'ANGDM selon le barème en vigueur.

Le montant servi ne peut excéder le plafond fixé annuellement par l'ANGDM excepté dans certains cas particuliers sur décision de la commission territoriale.

❖ COMMENT ?

Destinataire du paiement	Bénéficiaire
Documents à produire	• RIB du bénéficiaire • Facture détaillée nominative et mentionnée « payée » ou feuilles de soin ou décomptes de l'assurance maladie et/ou mutuelle